



sous traitance / assistance technique

Par rouf87, le 15/11/2009 à 21:07

Bonjour,

je suis en "assistance technique" chez un donneur d'ordre, et je me demande quels sont ses limites d'actions.

en fait nous sommes plusieurs personnes de la meme société a travailler chez le donneur d'ordre, dans leur locaux et nous faisons pour la plupart, le meme travail que les employés de cette societe. Nous avon un coordinateur sur site censé interfacé le client mais dans les fait il en est tout autre.

Les différents responsables clients viennent nous voir directement quand ils ont besoin de telle ou telle compétences (ils s'adressent directement a la personne) pour faire faire le travail. Dans la pratique, nous travaillons quasiment comme des gens embauchés. Ca fait un peut penser a de l'interim longue durée, sachant que pour certaines personnes du groupe, ils sont la depuis 6 ans, sans pour autant parler d'embauche. On sert en fait de variable d'ajustement vis a vis de la charge de travail.

Je voudrais savoir si tout cela est bien legal et ou peut on trouver les regles qui doivent etre suivi pour ce genre de mission de sous traitance/assistance technique.

Merci d'avance pour vos reponses